

## CONSEIL MUNICIPAL DE NONTRON

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 AOÛT 2024

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 20 Août 2024 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 14 Août 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 16.

**ETAIENT PRESENTS (9) :** HERMAN-BANCAUD Nadine, FOURNIER Jim, BALLIGAND André, MATHIS Marie-Josée, GEORGES Marjorie, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, FARGEAS Vincent, DUFORT Nadia.

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (7) :** GOURDEAU Jean-Michel (*à HERMAN-BANCAUD Nadine*), LAGARDE Isabelle (*à FOURNIER Jim*), DOUCET Serge (*à BALLIGAND André*), PAULHIAC Valérie (*à CHESNEAU Valérie*), DENIS Sandrine (*à MATHIS Marie-Josée*), CHARLES Maxence (*à GEORGES Marjorie*), ABRAMOVICI Mélanie (*à DUFORT Nadia*).

**ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION (5) :** PELISSON Claudine, AYMARD Frédérique, POINET Alain, PAULHIAC Roseline, GALLOU Sylvain.

**ABSENTS NON-EXCUSES (2) :** BATISSOU Benoît, DEL SORDO Guillaume.

Madame Marie-Josée MATHIS a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

---

Madame le Maire introduit la séance en remerciant le public de sa présence.

L'appel est ensuite effectué.

Madame le Maire constate que le quorum n'est pas atteint. Elle informe donc les membres du Conseil municipal présents, ainsi que le public, qu'un prochain Conseil municipal sera organisé le mardi 27 août 2024 et qu'en application de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, les conseillers pourront alors délibérer valablement sans quorum.

Monsieur JARDRI signale que l'éclairage du quartier du lycée est allumé jusqu'à au moins 23h30 le soir et s'interroge sur la cohérence avec la politique d'extinction de l'éclairage public en centre-ville à 22h30.

Monsieur BALLIGAND souligne que cela est à vérifier du côté des services techniques de la commune.

Madame le Maire confirme que cela sera vérifié.

Monsieur JARDRI signale aussi que l'enseigne de Basic-Fit est aussi allumée toute la nuit.

Madame le Maire indique que la situation n'est pas la même puisqu'il s'agit de l'éclairage d'une enseigne privée.

Monsieur FARGEAS prend la parole pour s'exprimer sur un courrier de la Mairie qui lui a été adressé en tant que Président du SMCTOM de Nontron. Sa prise de parole est néanmoins acceptée dans le cadre du Conseil municipal.

Il indique que les dépôts sauvages de déchets ne sont pas du fait ni de la compétence du syndicat. Quant au changement du mode de collecte, il précise « en hériter » et que celui-ci a été voté à l'unanimité en comité syndical.

Madame le Maire lui répond que ce n'était pas l'objet du courrier et que ce dernier visait la fréquence de ramassage des points d'apport volontaire.

Monsieur FARGEAS précise que la commune de Nontron est suffisamment desservie et est même privilégiée par rapport à d'autres secteurs. Le SMCTOM ne peut rien de plus pour lutter contre les incivilités, qui relèvent des pouvoirs de police du Maire. Il propose ainsi qu'une campagne de verbalisation soit menée par les services de la Mairie et souhaite connaître le nombre de procès-verbaux dressés.

Madame le Maire rappelle que le courrier concernait la fréquence de vidage des PAV, qui sont pleins dès le lundi après le ramassage ; le courrier lui demandait donc de prévoir un passage supplémentaire par semaine pendant la période de vacances, ce qui éviterait les dépôts sauvages puisque les administrés pourraient bien déposer leurs sacs dans les PAV.

Monsieur FARGEAS conteste le fait que les PAV soient pleins, il indique que ceux-ci peuvent toutefois se bloquer et en donner l'impression lorsqu'un sac entrave leur ouverture ou leur fermeture.

Madame le Maire ajoute que certaines personnes âgées ne peuvent se rendre aux PAV pour y déposer leurs sacs. Elle s'est donc proposée plusieurs fois de le faire pour elles et a constaté à ces occasions que les PAV étaient bien pleins.

Monsieur FARGEAS indique que l'été n'est pas une période propice à l'augmentation de la fréquence des ramassages compte tenu des congés et des effectifs réduits qui en découlent. Il dit ne pas être contre cette proposition mais qu'il faudrait dans ce cas augmenter les effectifs du SMCTOM dans un budget déjà contraint, ce qui augmenterait les frais à la charge des communes membres.

Madame le Maire précise que les poches jaunes posent moins de problèmes que les poches noires, mais que ce troisième passage serait bien nécessaire.

Monsieur JARDRI affirme avoir vu des personnes ne pouvant déposer leur sac dans le PAV compte tenu de sa taille. En effet, les PAV n'acceptent que des sacs de 30 litres au plus.

Madame le Maire résume en indiquant que le problème est récurrent et qu'une campagne de verbalisation sera menée mais demande que ce troisième passage pour les poches noires soit organisé l'été prochain.

Monsieur FARGEAS indique que cela sera discuté en comité syndical mais que la question des effectifs sera problématique l'année prochaine également.

Madame le Maire précise qu'il est possible de mobiliser les agents sur certaines périodes d'activité pour des raisons de service. Les agents techniques de Nontron ne prennent par exemple pas de congés lors de la période d'organisation de la Fête du couteau.

Monsieur BALLIGAND ajoute qu'il a déjà vu des administrés d'autres départements venir déposer cinq sacs à la fois, ce qui explique que les PAV soient rapidement pleins.

Monsieur JARDRI propose que, préalablement à la campagne de verbalisation, une lettre soit adressée aux habitants de Nontron.

Madame le Maire rejoint cette proposition.

Monsieur FARGEAS confirme son souhait de voir des procès-verbaux dressés.

Madame le Maire clôt le débat.

La séance est levée à 18h50.

*Le secrétaire de séance,*  
Marie-Josée MATHIS

*Le Maire,*  
Nadine HERMAN-BANCAUD

